

### **3.3 La prise en charge des paniers « 100 % santé » par les organismes complémentaires est proche des deux tiers en 2023**

Les organismes complémentaires financent une part élevée des trois postes du « 100 % santé » : les audioprothèses, l'optique et les prothèses dentaires. En 2023, deux ans après la fin de montée en charge de la réforme « 100 % santé », ils ont financé 64 % des dépenses de soins de l'ensemble de ces trois postes (49 % de la dépense en audioprothèses, 66 % de la dépense en optique et 61 % de la dépense en prothèses dentaires, tableau 3.3). Leur part de financement est particulièrement élevée pour les paniers « 100 % santé » (64 % pour l'ensemble des trois postes en 2023) : cette part s'est élevée à 70 % pour le panier « 100 % santé » en audioprothèses et à 67 % pour le panier « 100 % santé » en prothèses dentaires, tandis que cette part est plus faible pour le panier « 100 % santé » en optique (38 %).

En 2023, la part des dépenses prise en charge par les organismes complémentaires a été quasi-stable<sup>22</sup> pour chacun des trois postes du « 100 % santé ». Elle s'est établie pour l'ensemble des trois postes à 62 % (à 49 % pour les audioprothèses, à 61 % pour les prothèses dentaires, et à 66 % dans l'optique).

---

<sup>22</sup> Les données de 2022 portant sur la réforme du « 100 % santé » ont été significativement révisées dans l'édition 2024 des Comptes de la Santé (Comptes de la Santé, à paraître).

**Tableau 3.3 – Financement du « 100 % santé » par les organismes complémentaires en 2023***En millions d'euros*

					<i>dont</i>		
	Panier	Consom- mation de soins et de biens médicaux (CSBM)	dont prestations versées par les organismes complé- mentaires	Part prise en charge par les organismes complé- mentaires (en %)	mutuelles	entre- prises d'assu- rance	insti- tutions de prévoy- ance
Audio- prothèses	« 100 % santé »	453	318	70	51	11	9
	Tarif libre	1 542	661	43	24	11	8
	<b>Total</b>	<b>1 995</b>	<b>979</b>	<b>49</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
Optique	« 100 % santé »	435	166	38	26	4	7
	Tarif libre	6 851	4 618	67	26	24	17
	<b>Total</b>	<b>7 287</b>	<b>4 784</b>	<b>66</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>16</b>
Prothèses dentaires	« 100 % santé »	3 448	2 306	67	32	24	11
	Tarif maîtrisé	2 252	987	44	18	14	11
	Tarif libre	1 473	1 089	74	31	24	18
	<b>Total</b>	<b>7 173</b>	<b>4 381</b>	<b>61</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>13</b>
<b>Total</b>	« 100 % santé »	4 336	2 790	64	36	22	12
	Hors « 100 % santé »	12 119	7 355	61	26	21	15
	<b>Total</b>	<b>16 454</b>	<b>10 145</b>	<b>62</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>14</b>

**Note :** Les prestations sur les paniers en prothèses dentaires incluent les prestations dentaires en centres de santé. Les paniers en dentaire et optique excluent les biens non pris en charge par l'assurance maladie obligatoire (en particulier les lentilles et examens en optique). Les piles et accessoires des audioprothèses sont exclus du panier à tarif libre et du panier « 100 % santé ». Les taux de réponse étant faibles pour certains postes de prestations, les résultats doivent être considérés avec précaution.

**Lecture :** En 2023, les mutuelles ont pris en charge 26 % des dépenses de CSBM du panier « 100 % santé » en optique.

**Source :** DREES, comptes de la santé.